

République Française

Département de l'Yonne

**BASSOU
BONNARD
CHARMOY
CHENY**



**CHICHERY
EPINEAU-LES-VOVES
LAROCHES SAINT-
CYDROINE
MIGENNES**

Gestion des déchets

RAPPORT ANNUEL RELATIF A L'EXERCICE 2025

Communauté de Communes de l'Agglomération Migennaise

**1 bis rue des Ecoles
89400 MIGENNES**

03 86 92 66 85

ccam@migennois.fr

INTRODUCTION GÉNÉRALE SUR LE RAPPORT ANNUEL

D'après le code général des collectivités territoriales (articles D2224-1 et suivants), modifié par le décret n°2015-1827, les collectivités en charge du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ont obligation de présenter un « rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ».

L'objectif principal de ce rapport est d'assurer la transparence vis-à-vis des usagers, d'informer sur le service de gestion des déchets ménagers : coûts, événements marquants, évolution du service.

Ce rapport est transmis au représentant de l'Etat dans le département et mis à la disposition des habitants de la Communauté de Communes pour consultation dans les locaux de la Communauté de Communes, s'ils en font la demande.

Il sera également publié sur le site internet de la collectivité www.ccam.fr.

1. INDICATEURS TECHNIQUES

1-1. LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'AGGLOMÉRATION MIGENNOISE (CCAM)

8 COMMUNES ADHÉRENTES ET 14 618 HABITANTS

Communes adhérentes	Population INSEE 2024	Part de la population / population totale
Bassou	881	6,0%
Bonnard	890	6,1%
Charmoy	1104	7,5%
Cheney	2265	15,5%
Chichery	451	3,1%
Epineau-les-Voves	726	5,0%
Laroche-Saint-Cydroine	1233	8,4%
Migennes	7068	48,4%
TOTAL	14 618	100%
Rappel 2024 (population 2023)	14 888	-

Tous les ratios par habitant de ce rapport sont calculés à partir de ces données (population INSEE 2024).

1-2. L'ORGANISATION DU SERVICE PUBLIC

Compétence	Compétence exercée par la CCAM	Date de début d'exercice de la compétence
Collecte Ordures Ménagères Résiduelles (OMR)	x	04/11/1963
Collecte sélective	x	01/01/1996
Déchèterie	x	01/01/2003
Traitement des différents déchets	x	04/11/1963
Biodéchets	x	01/01/2024 (découle de la compétence « ordures ménagères »)

Autorisations administratives, agréments et certifications

Agrément	Début	Fin	Barème
Citéo (emballages et papiers)	01/01/2025	31/12/2029	Barème G
Ecologic pour certains DEEE	01/01/2015	31/12/2027	Contrat S0 et S1
Eco Maison (ex Eco Mobilier) pour les meubles	01/01/2018	31/12/2029	-
Ecosystem pour certains DEEE	01/01/2018	31/12/2027	-
Refashion pour textile, linge et chaussures	01/01/2020	31/12/2028	-
ECODDS pour les déchets diffus spécifiques	25/01/2023	31/12/2026	-
Ecologic pour sports et loisirs et ABJ Thermiques	05/10/2022	31/12/2027	-

1-3. LA COLLECTE DES DÉCHETS PROVENANT DES MÉNAGES

1-3-1. La collecte des ordures ménagères résiduelles (OMR) en régie

14 618 HABITANTS DESSERVIS

2460 TONNES COLLECTÉES SOIT 168 KG/HABITANT DESSERVI

Population desservie et quantités collectées

	Population desservie				Quantité collectée	
	Total	Total des communes adhérentes	Part de la population adhérente	Part de la population des communes non adhérentes	En tonne	En kg/hab. desservi
Collecte en porte à porte	14 618	14 618	100 %	0	2460	168

Le nombre de kg/hab pour 2025 a très légèrement augmenté par rapport à celui de 2024 (167 kg/hab) et par rapport à 2023 (165 kg/hab).

Organisation de la collecte

En régie, par les agents de la Communauté de Communes.

Mise en place d'une nouvelle organisation à partir du 5 septembre 2016 : réduction à 1 passage par semaine au lieu de 2 (voire 6 pour certains immeubles) et création d'une collecte sélective en porte à porte (voir ci-après).

Communes		Jours de collecte
Cheny Migennes (1)	Chichery	Lundi
Bassou Charmoy Migennes (1)	Bonnard Épineau	Mardi
Laroche Saint-Cydroine	Migennes (1)	Mercredi

(1) Pour Migennes, se renseigner auprès des services de la CCAM pour connaître les secteurs

Tarification incitative

La CCAM a lancé début 2013 une étude pour la mise en œuvre d'une part incitative dans le financement du service. Issue des lois « Grenelle de l'Environnement », la part incitative a pour objectif d'inciter à réduire les déchets à la source puisqu'elle fait payer les producteurs de déchets plus ou moins proportionnellement à la quantité de déchets résiduels mis à la collecte. Cette démarche intègre aussi les évolutions environnementales et sociétales récentes.

Ainsi, en 2016, la CCAM a entrepris les investissements nécessaires à la mise en place de la tarification incitative dans le financement du service déchets. Cela a principalement consisté en :

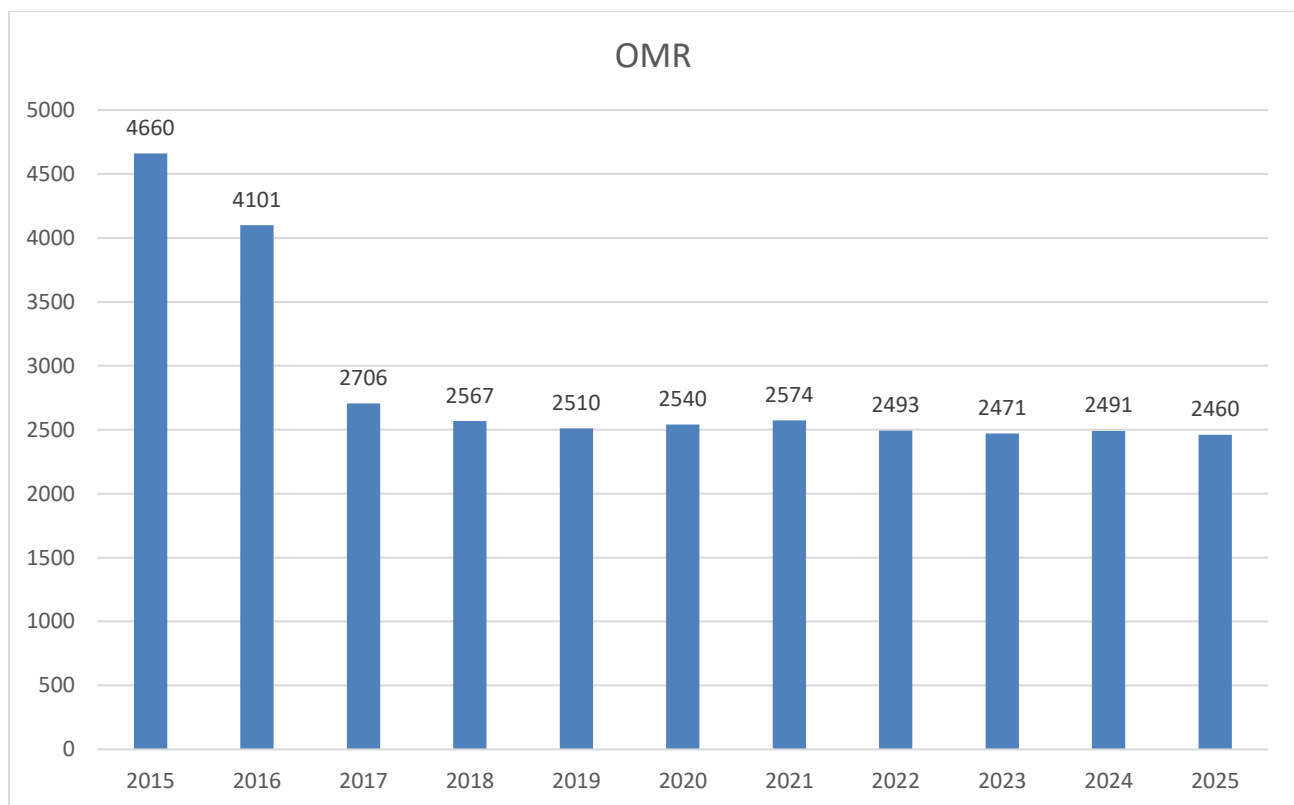
- Achats et distribution de bacs normalisés équipés de puces électroniques en fonction de la composition du foyer ou du nombre de logements dans l'immeuble,
- Installation des lecteurs de puce et de l'informatique associée sur les véhicules de collecte,
- Achat et paramétrage du logiciel comptable adapté,
- Formation des élus, des agents communaux et intercommunaux,
- Diffusion de supports de communication adaptés auprès de la population,
- Réunions publiques d'information des usagers.

2017 a été une année test dans la mise en place de la redevance incitative. Cela signifie que les dispositifs techniques étaient tous en service, qu'une facture test (= à ne pas payer) a été envoyée aux foyers du Migennes mais que le service était toujours financé par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères associée aux impôts fonciers. La redevance incitative a été effective (= paiement d'une facture) à compter du 1^{er} janvier 2018.

2018 a ainsi été la première année en facturation réelle sous forme de redevance incitative. La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères associée aux impôts fonciers n'est, de fait, plus appliquée depuis le 1^{er} janvier 2018.

2025 a été la huitième année en facturation réelle en redevance incitative.

Évolution dans le temps des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) collectées



Évolution des tonnages

Le tonnage d'OMR baissait régulièrement d'année en année depuis 2006, signe de l'appropriation progressive des outils de tri (déchèterie, points d'apport volontaires) par les habitants.

La baisse a été conséquente en 2017 (2706 t) par rapport à 2015 (4660 t, - 42 %) et a de nouveau diminué en 2018 et 2019 (2567 et 2510 t).

Après 2 années en légère hausse (+ 1% en 2020 par rapport à 2019 et +1.4% en 2021 par rapport à 2020), probablement à cause des confinements successifs liés à la pandémie de Covid-19 (période où les habitants ont été plus à domicile que d'ordinaire), **les tonnages d'OMR sont repartis globalement à la baisse (malgré le léger pic en 2024 avec 2491 t) pour atteindre leur plus bas niveau en 2025 (2460 t, -1.2% par rapport à 2024).**

Le tri à la source des biodéchets mis en place à partir du 1^{er} janvier 2024 ayant pour objectif d'extraire des ordures ménagères la partie valorisable en compostage et intéressante en termes de participation de nos habitants (voir plus loin) est peut-être à l'origine de cette diminution de 31 tonnes.

La perte théorique (selon les données INSEE) de population (- 270 habitants) est peut être aussi une explication.

Caractérisation des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) collectées

La CCAM a procédé en juin 2023 et en octobre 2024 à la caractérisation des ordures ménagères collectées sur chacune des 10 tournées hebdomadaires selon la méthode « CARADEME » reconnue sur le plan national.

Pour des raisons d'économie et pour laisser le temps aux dispositifs de tri à la source des biodéchets, il n'y a pas eu de caractérisation en 2025. Une caractérisation aura lieu au dernier trimestre 2026.

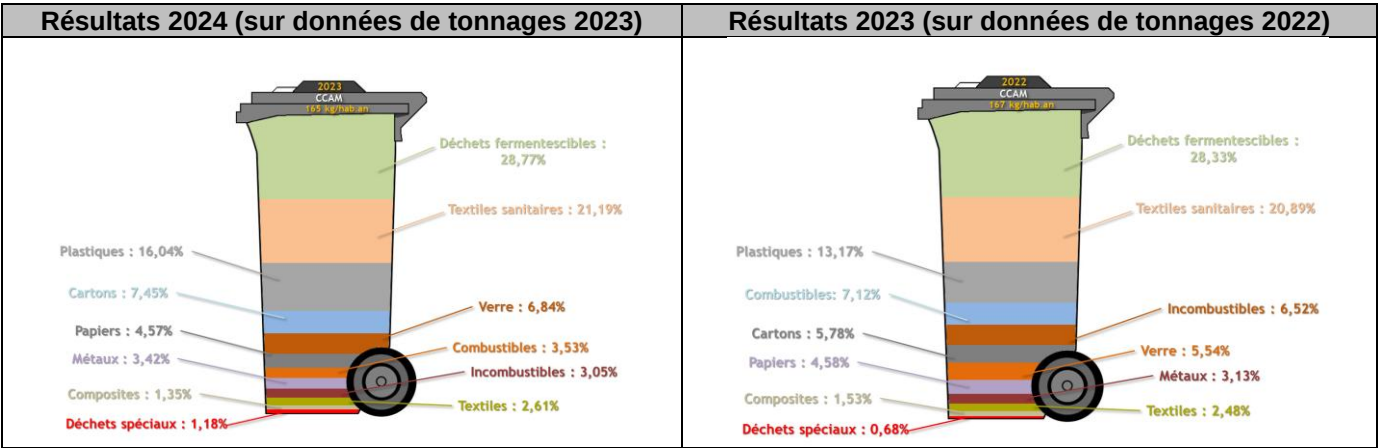
La caractérisation des ordures ménagères résiduelles est une démarche visant à échantillonner 500 kg environ sur chaque tournée pour en extraire les masses des déchets de grandes dimensions puis, sur une partie de 125 kg environ :

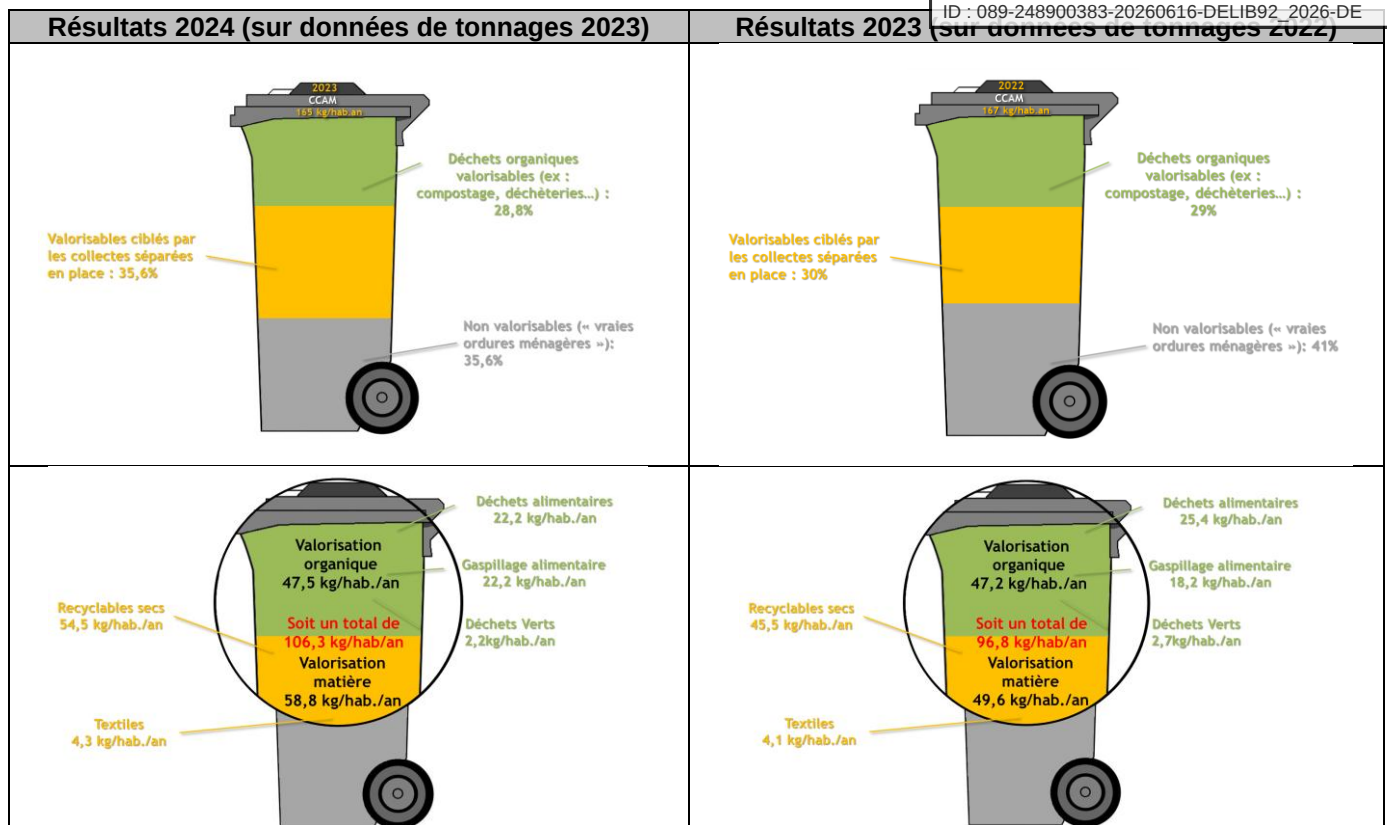
- tamiser les déchets par dimension > 100 mm, < 100 mm et > 20 mm, < 20 mm et > 8 mm, < 8 mm
- répartir chaque fraction selon 13 catégories (et 42 sous-catégories) :
 - Déchets fermentescibles
 - Papiers
 - Cartons
 - Emballages composites
 - Textiles d'habillement
 - Textiles sanitaires
 - Plastiques
 - Combustibles non classés ci-dessus
 - Verre
 - Métaux
 - Incombustibles non classés ci-dessus
 - Déchets ménagers spéciaux (déchets dangereux, piles, médicaments...)
 - Eléments fin non classés ci-dessus

Par rapport aux quatre typologies d'habitat sur notre territoire (immeubles et professionnels, pavillons urbains, pavillons ruraux, pavillons mixtes) nous pouvons noter en 2024 :

- Une part réduite (22%) des déchets fermentescibles dans les ordures ménagères issues des immeubles et professionnels par rapport aux pavillons en général (moins d'espaces verts et de déchets verts sans doute) et aux pavillons mixtes en particulier (44%),
- Une plus forte part (28%) des textiles sanitaires dans les pavillons ruraux qu'ailleurs
- Une part de déchets en plastiques (14 à 18%) similaire quelle que soit le type d'habitat.

Il en ressort par ailleurs les résultats moyennés suivants, comparables entre eux puisqu'obtenus selon la même méthode.





Gardons à l'esprit que les caractérisations sont menées sur 10 échantillons de 500 kg soit 5 t ce qui représente 0.2% des 2500 t collectées annuellement. Cela ne permet pas de voir la saisonnalité éventuelle de la composition des ordures ménagères et ne permet pas d'avoir une représentativité suffisante pour se prémunir des biais d'échantillonnage. Le coût actuel d'une campagne de caractérisation (environ 15 000 euros HT) ne permet pas aujourd'hui d'en réaliser plus souvent.

Entre 2023 et 2024, nous notons :

- Une stabilité de la part de fermentescibles collectées avec les ordures ménagères et ce malgré la mise en place du tri à la source des biodéchets courant 2024, à réexaminer avec les résultats de la prochaine caractérisation
- Une hausse du verre collecté avec les ordures ménagères alors que la collecte en points d'apport volontaire existe de 1996
- Une hausse des plastiques alors que l'extension des consignes de tri à tous les papiers et à tous les emballages sont en place depuis 2016
- Une hausse du carton alors que leur collecte existe en déchèterie depuis 2005.

Le bac « ordures ménagères » moyen contient donc :

- 1/3 de déchets fermentescibles pouvant être triés à la source (biodéchets) ou déposés en déchèterie (déchets verts)
- 1/3 de recyclables pouvant être présentés à la collecte du tri en porte à porte (emballages et papiers) ou en points d'apports volontaires (verre et textiles d'habillement)
- 1/3 de « vraies ordures ménagères » qui n'ont pas d'autre choix que d'être toujours mis à la collecte des ordures ménagères en porte à porte.

Appliqué aux 2500 tonnes collectées annuellement aux ordures ménagères, nous évaluons à :

- 833 tonnes les « vraies ordures ménagères »
- 1667 tonnes les déchets fermentescibles et recyclables qui devraient déjà être orientés par nos habitants vers les bonnes filières de tri.

Malgré la réduction du tonnage de presque 50% observée en 2017/2018 consécutivement à la mise en place de la redevance incitative, de l'extension des consignes de tri et de la collecte du tri en porte à porte, la marge de progrès est encore de 66% sur les tonnages 2024 soit un potentiel de réduction de 82% par rapport aux 4660 tonnes collectées en 2015 ! $(4660 - 833)/4660 \times 100$

Conclusion : par comparaison avec 2015 (dernière année pleine dans l'ancienne organisation), 2025 (huitième année pleine dans la nouvelle organisation) a enregistré une baisse de 47% sur le tonnage d'ordures ménagères collectées.

L'objectif environnemental de la nouvelle organisation du service déchets est donc maintenu. Toutefois, la mise en place du tri à la source des biodéchets à partir du 1^{er} janvier 2024 n'aura pas eu d'effet significatif cette année (voir plus loin).

D'après les caractérisations réalisées, il y a encore un potentiel de réduction de 66 % de la quantité d'ordures ménagères collectées.

1-3-2. La collecte sélective des emballages ménagers, des papiers et du textile

14 618 HABITANTS DESSERVIS

1345 TONNES COLLECTÉES SOIT 92 KG/HABITANT DESSERVI

Le nombre de kg/hab pour 2025 reste stable par rapport à celui de 2024 (91), après une baisse depuis quelques années notamment du fait de la diminution des emballages et papiers grâce à la réduction des prospectus dans les boîtes aux lettres. Nous restons largement supérieurs à celui de 2015 (54 kg/hab/an). Nous voyons là l'impact de la modification des pratiques des habitants (/2015).

Population desservie

Toute la population de la CCAM est desservie.

Collectes sélectives concernées

Année de démarrage de la collecte du verre : 1996.

Année de démarrage de la collecte des autres emballages et des papiers : 1997 en points d'apport volontaire remplacée en 2016 par une collecte en porte-à-porte.

Année de démarrage de la collecte des textiles : 2009 (avec renforcement de la desserte en conteneurs en 2015)

Collecte en Points d'Apport Volontaire

La collecte des emballages et des papiers était assurée en points d'apport volontaire environ tous les 10 jours par un prestataire jusqu'à fin 2016 (période d'arrêt : octobre à novembre 2016). Elle a été remplacée par une collecte en porte à porte à partir de début septembre 2016 qui est montée en puissance jusqu'à janvier 2017.

Depuis début 2021, la collecte du verre s'effectue en points d'apport volontaire tous les 10 jours ou 15 jours selon la fréquentation du PAV par le prestataire (COVED actuellement) titulaire du marché public correspondant (republié en 2024).

Les textiles sont collectés en points d'apport volontaire par des entreprises de l'économie sociale et solidaire sous convention avec la CCAM (Le Relais actuellement), laquelle leur autorise l'implantation de conteneurs sur le territoire intercommunal. Les tonnages ainsi collectés correspondent à des tonnages non mis aux ordures ménagères et sont donc inclus dans le tonnage global depuis 2014.

La Communauté de Communes a signé un contrat de reprise des matériaux recyclables avec CITEO (ex-Eco-emballages). Ce contrat consiste à soutenir financièrement la collectivité pour la collecte, le tri et la valorisation des emballages ménagers. CITEO est un éco-organisme agréé par l'Etat. De même, la CCAM a contractualisé avec ce même CITEO (ex-Ecofolio) pour les soutiens à la reprise des journaux revues magazines et des autres papiers.

Collecte Sélective en Porte-à-Porte

En 2015, une étude a été réalisée en interne pour la création d'une collecte sélective en porte à porte une fois tous les 15 jours en remplacement des colonnes papiers et emballages des points d'apport volontaire, couplée à une baisse de la fréquence de passages en ordures ménagères. Cette nouvelle organisation a été mise en œuvre le 5 septembre 2016 (décision du Conseil Communautaire).

Pour cela, les démarches suivantes ont été entreprises (conjointement à celles relatives à la tarification incitative) :

- Achats et distribution de bacs jaunes pour les mairies, écoles, cantines, immeubles,
- Achats par la CCAM et distribution par les mairies de sacs jaunes pour les habitations individuelles (pavillons),
- Formation des élus, des agents communaux et intercommunaux,
- Diffusion de supports de communication adaptés auprès de la population,
- Réunions publiques d'information des usagers.

La fréquence de collecte est la suivante :

	SEMAINE PAIRE	SEMAINE IMPAIRE
JEUDI	Migennes Nord (HORS avenue Jean Jaurès et avenue Edouard Branly)	Bassou, Bonnard, Chichery, Charmoy, Cheny Est (AVEC place de l'église, rue de la mairie, rue de Chablis des 2 côtés des places et rues) y compris « les Gauzys »
VENDREDI	Migennes Sud (AVEC avenue Jean Jaurès et avenue Edouard Branly des 2 côtés des avenues)	Epineau, Laroche, Cheny Ouest (HORS place de l'église, rue de la mairie, rue de Chablis)

Extension des consignes de tri

Citéo, l'éco-organisme chargé de mettre en œuvre la collecte des emballages ménagers, a lancé début 2015 un appel à candidatures pour la seconde phase d'extension des consignes de tri des emballages plastiques sur le territoire national. Il s'agit de collecter dorénavant tous les plastiques d'emballage (les films plastiques, les barquettes, les pots de yaourts, les blisters...). La CCAM s'est portée candidate et a été retenue fin septembre 2015. **Elle figurait ainsi parmi les 200 intercommunalités pionnières en la matière en 2016.** La date de début de cette « extension des consignes de tri » a été fixée par le centre de tri au 15 juin 2016, date où ses travaux de modernisation ont été achevés.

L'extension des consignes de tri a été mise en œuvre par la CCAM dès le 15 juin 2016 au niveau des Points d'Apport Volontaire. Toutefois, dans un souci de simplifier le message donné aux habitats, l'essentiel de la communication relative à l'extension des consignes de tri a été effectué en même temps que celle relative à la tarification incitative et à la création de la collecte sélective en porte à porte.

L'extension des consignes de tri a permis de basculer du flux des ordures ménagères une part importante de déchets non triés jusqu'ici. Toutefois, la concomitance de l'extension des consignes avec la création de la collecte sélective en porte à porte n'a pas permis d'isoler la part de chaque cause dans le transfert de flux observé entre 2015 et 2017/2018 (2016 étant une année de transition).

Notons que la généralisation de l'extension des consignes de tri à tout le territoire national s'est achevée au 1^{er} janvier 2023, soit 6 ans après sa mise en pratique sur le territoire Migennois.

Quantités collectées

Types de déchets	Apport Volontaire et Porte à Porte			
	Quantité collectée en tonnes	Population desservie	Quantité collectée en kg/hab. desservi	Rappel 2015 (kg/hab) (1)
Emballages Ménagers Recyclables	-	-	-	7.6
Verre	433	14 618	29.4	23.4
Journaux Revues Magazines	-	-	-	23.7
Textiles	74	14 618	5.1	3.4
Emballages et papiers en mélange (2)	838	14 618	56.6	-
TOTAL	1345	14 618	92.0	58.1

(1) 2015 = dernière année pleine dans l'ancienne organisation du service

(2) Issus de la collecte sélective en porte à porte en place depuis le 5 septembre 2016.

La quantité de verre, d'emballage, de papier et de textiles collectées en 2025 se chiffre à 92 kg/hab contre 58 kg/hab en 2015 et 91 kg/hab en 2024. Nous voyons là l'impact cumulé de la tarification incitative (trier plus pour produire moins d'ordures ménagères), de l'extension des consignes de tri (dorénavant tous les emballages se trient donc ils ne sont plus jetés aux ordures ménagères) et du rapprochement du service de la population (qui est collectée devant chez elle et qui n'a plus à se déplacer au point d'apport volontaire, sauf pour le verre et le textile).

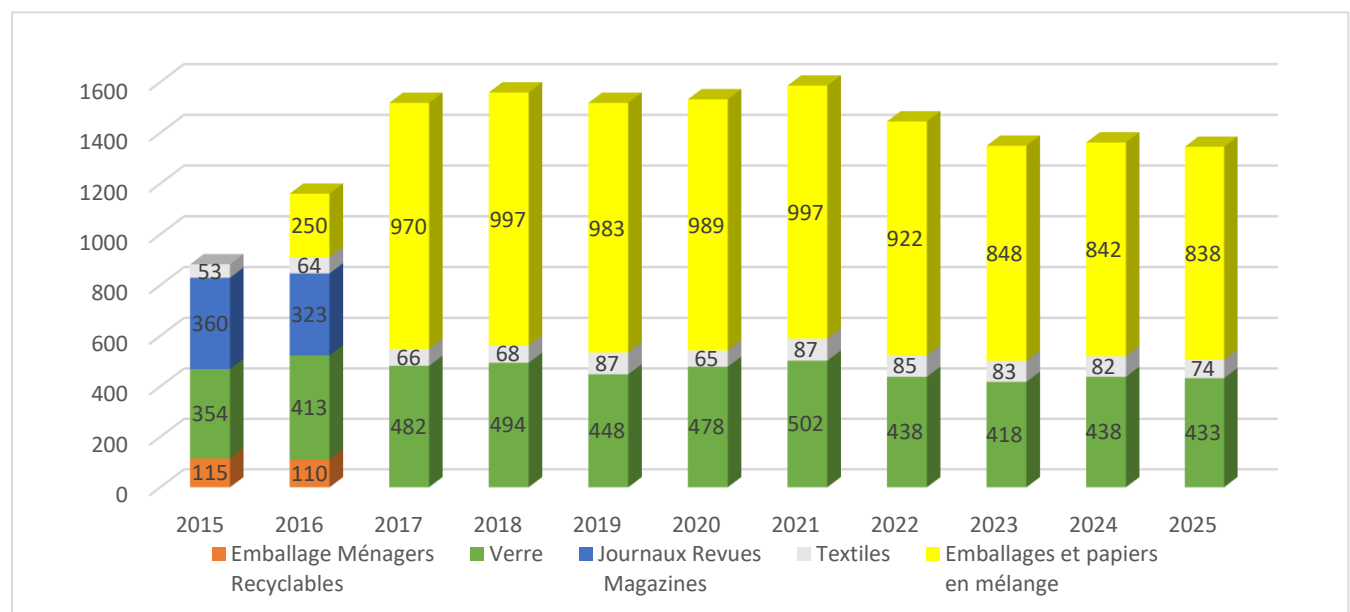
Les refus de tri ont représenté 199 tonnes en 2025 (intégrés aux 838 tonnes d'emballages et papiers en mélange) pour 213 tonnes en 2024, 195 tonnes en 2023, 224 tonnes en 2022 et pour 40 tonnes en 2015.

C'est un point négatif, malgré une baisse cette année par rapport à l'année dernière. Ceux-ci représentent environ 24 % des emballages et papiers en mélange, cela est essentiellement liée aux causes suivantes :

- Erreurs de tri involontaires et liées au passage en extension des consignes à tous les emballages
- Tri respectant les consignes données mais classé en refus par la conception même de l'extension des consignes de tri (en attendant les solutions techniques de valorisation matière associées à la seconde phase des extensions de consignes de tri prévu pour 2026 sur notre territoire, une partie des déchets triés selon les consignes est valorisée énergétiquement en « combustible solide de récupération » mais est néanmoins comptée comme refus),
- Erreurs de tri potentiellement volontaires pour réduire la quantité d'ordures ménagères facturées en redevance incitative.

Cela malgré la vigilance des agents du service déchets au moment de la collecte et le passage de l'ambassadeur du tri derrière les collectes pour effectuer de la pédagogie auprès des habitants concernés.

Évolution dans le temps de la collecte sélective



Un plateau de performance était atteint depuis 2017 sur les emballages et papiers en mélange mais depuis 3 ans, la baisse a été de 16% environ par rapport à 2021, probablement à cause de la diminution de la distribution des prospectus et dans une moindre mesure la lente baisse de la population desservie.

La quantité de verre collectée en point d'apport volontaire reste stable cette année après une baisse en 2023 (-4%). Nous constatons ainsi depuis 2017 une non-régularité des apports avec des baisses et des hausses d'une année sur l'autre. Les évolutions des pratiques de consommation (baisse des volumes de vins consommés en France) peuvent aussi expliquer la baisse du volume de verre collecté (à voir lors des prochaines caractérisations des ordures ménagères si davantage de verre y est trouvé ou pas).

À la suite de la défaillance d'Eco-textile en 2017, 2025 est la huitième année pleine pour Le Relais, aujourd'hui seul prestataire de collecte des textiles sur le territoire. La quantité de textile collectée en point d'apport volontaire a baissé à 74 tonnes cette année contre 82 tonnes en 2024 et 83 tonnes pour 2023. Cela s'explique par une fermeture des points d'apports volontaires par Le Relais, durant quelques semaines à l'été 2025. En effet, la filière textile est en difficulté depuis la fin de 2024 : les hausses de charges notamment l'énergie mais surtout les baisses de prix à l'export ont dégradé fortement la rentabilité financière de la filière.

Les tonnages textiles « disparus » se sont peut être retrouvé en ordures ménagères (et/ou en bennes à encombrants en déchèterie). Si tel est le cas, la baisse du tonnage induite par le tri à la source des biodéchets est peut-être plus importante que ce que nous pensons mais malheureusement compensées (ou pas) par une hausse des textiles dans les ordures ménagères.

Conclusion : la hausse très importante des tonnages triés observée en 2017 par rapport à 2015 s'est maintenue en 2025 (abstraction faite de la disparition des prospectus publicitaires). L'objectif environnemental de la nouvelle organisation du service déchets atteint en 2017 est donc maintenu en 2025.

1-3-3. La collecte en déchèterie

1 DÉCHÈTERIE

14 618 HABITANTS DESSERVIS

6115 TONNES COLLECTÉES SOIT 418 KG/HABITANT DESSERVI



Déchèterie d'Epineau/Charmoy

6115 tonnes de déchets ont été collectées sur la déchèterie d'Epineau/Charmoy en 2025 contre 6371 tonnes en 2024 (- 4%) soit 418 kg/habitant desservi contre 428 en 2024.

La baisse de 256 tonnes s'explique essentiellement par la baisse des apports en déchets verts, flux étroitement lié à la météorologie dont sans lien possible avec une tendance de fond.

Jours et heures d'ouverture

	Date de création	L	M	M	J	V	S	D	Horaires
Déchèterie d'Epineau/Charmoy	30/08/2005	X	X	X	X	X	X	X	Toute l'année : Lundi 14h-18h, Mardi et jeudi 9h15-12h Mercredi, vendredi et samedi 9h15-12h / 14h-18h Fermée les dimanches et jours fériés

Les demi-journées de fermeture sont nécessaires pour assurer le nettoyage du site, sa maintenance et certaines opérations d'enlèvement des déchets et pour gérer le temps de travail hebdomadaire de l'équipe de gardiens.

Nature des principaux déchets acceptés

	Déchets verts	Gravats	Métaux	Tout venant (« encombrants »)	Bois A/B	Meubles	Cartons	Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE)	Piles et accumulateurs	Huiles de vidange	Huiles alimentaires	Déchets dangereux des ménages	Pneumatiques VL et motos	Déchets amiantés	Déchets de soins (DASRI)
Déchèterie d'Epineau les Voves	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	R	R

A : accepté R : refusé

Le nombre de filières de tri existantes sur la déchèterie d'Epineau/Charmoy est de 23 et même de 42 en détaillant toutes les filières relatives aux déchets dangereux.

Remarque : les quantités de déchets déposés dans les colonnes d'apport volontaire positionnés en déchèterie (verre et textiles) et dans les bacs jaunes (livres, journaux...) ne sont pas comptées ici mais le sont dans la partie précédente « collecte sélective ».

Admission des déchets des professionnels

Tarifs professionnels	Couleur de carte	Validité	Tarifs 2025
Uniquement pour les cartons, piles, lampes, ampoules et palettes	Bleu clair	Année civile	226.50 €/carte
Tous déchets dans la limite des déchets acceptés en déchèterie	Bleu foncé	Sans limite de validité	44 €/m3

L'agrandissement et la mise aux normes de la déchèterie d'Epineau/Charmoy

Le chantier débuté en 2022 s'est correctement déroulé sauf pour le lot « plateforme métallique » qui a subi un énorme retard sur la création de la nouvelle plateforme puis sur la rénovation de l'ancienne. Le contrôle d'accès a toutefois été mis en service dès le 2 janvier 2023 et permet depuis d'obtenir des statistiques de fréquentation intéressantes (voir ci-après).

La nouvelle plateforme et les casiers à déchets verts ont été mis en service en juin 2023, l'ancienne plateforme l'aura été en septembre 2023, date à laquelle la déchèterie agrandie est mise en service sur la totalité de sa nouvelle capacité.

L'agrandissement ayant été réalisé sur une parcelle appartenant à la commune de Charmoy voisine de la parcelle historique située sur la commune d'Epineau, la déchèterie a pris le nom de déchèterie d'Epineau-Charmoy.

Cette déchèterie est aujourd'hui conforme au Code du Travail (pour les gardiens) et au Code de l'Environnement (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement) et accueille les usagers dans de bien meilleures conditions.

L'ultime tranche de rénovation de la voirie périphérique de l'ancienne plateforme a été réalisée début 2025.

La fermeture de la déchèterie de Bonnard

Le Président de la CCAM a proposé au Conseil Communautaire de fermer la déchèterie en fin d'année 2023 d'autant plus que le coût de fonctionnement de la déchèterie de Bonnard était devenu disproportionné au regard de la baisse importante de la fréquentation et par conséquent de la faible utilisation de l'équipement.

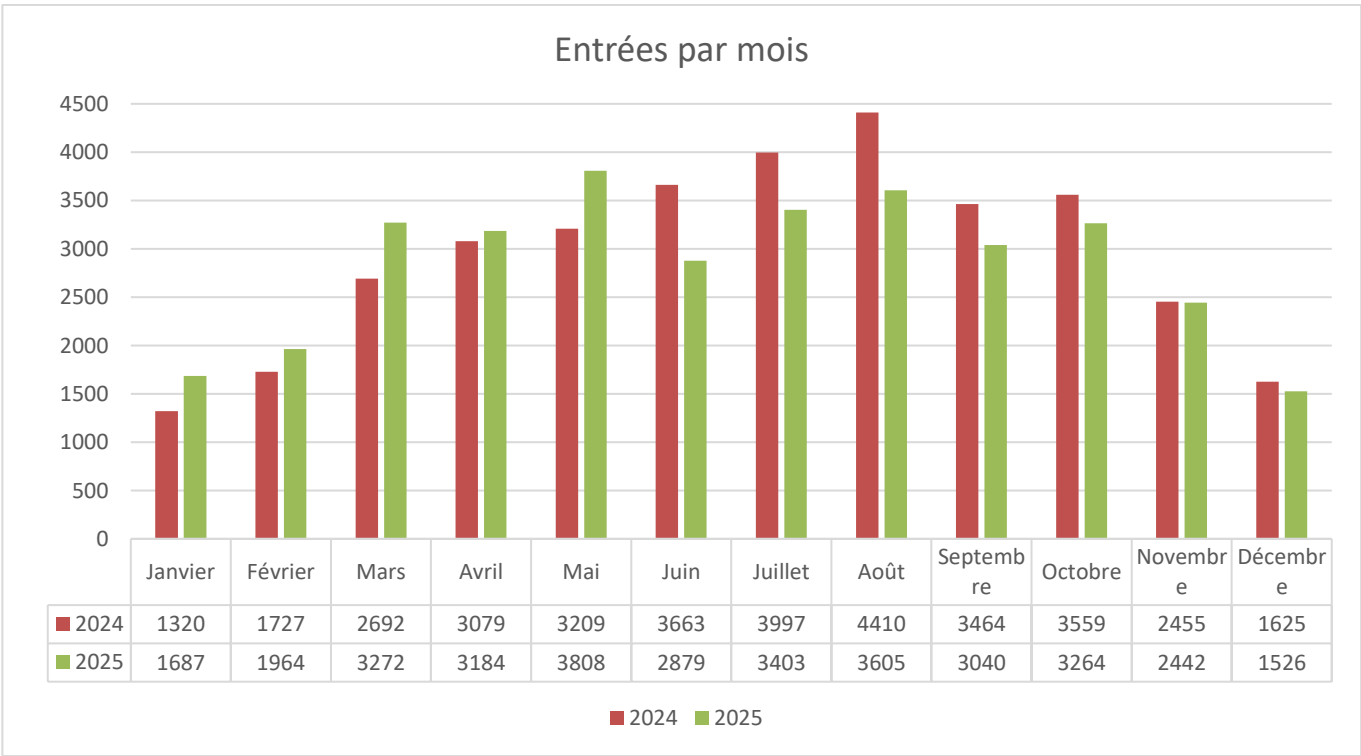
Le Conseil communautaire a donc décidé de fermer la déchèterie à compter du 24/12/2023 par délibération du 12 décembre 2023.

La déchèterie d'Epineau-Charmoy, dont le projet d'agrandissement intégrait des capacités équivalentes à celles de la déchèterie de Bonnard, accueille donc aujourd'hui tous les habitants du Migennois.

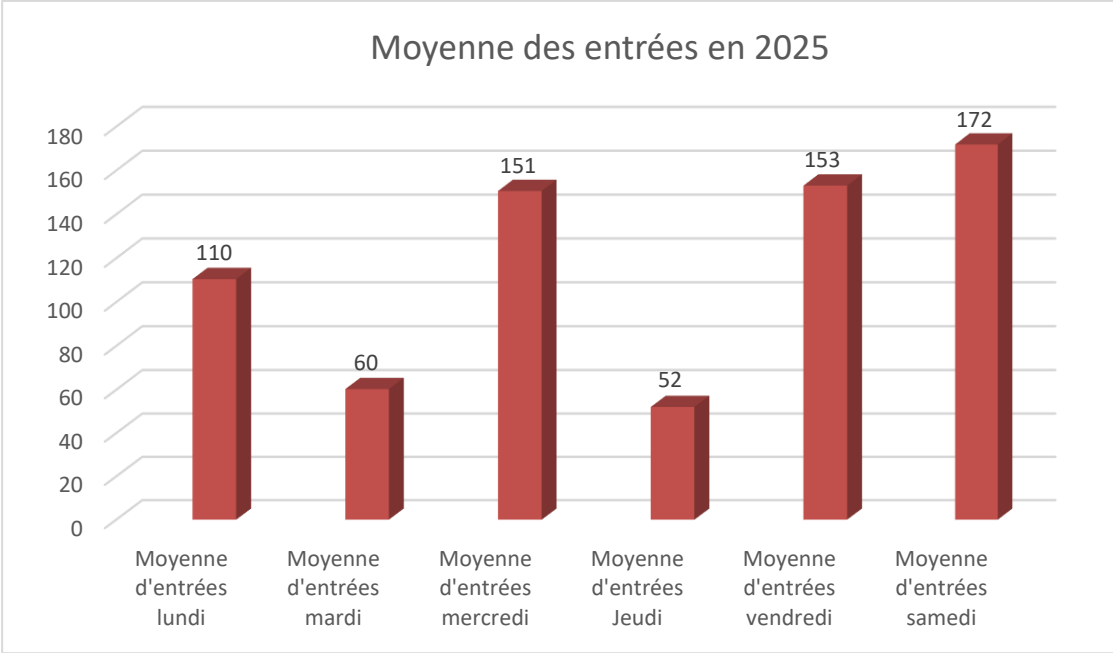
Statistiques de fréquentation des déchèteries

Le contrôle d'accès électronique mis en service au 2 janvier 2023 sur la déchèterie d'Epineau-Charmoy (borne) et sur la déchèterie de Bonnard (PDA jusqu'au 24/12/2023) permet de suivre le nombre d'entrée par jour, semaine, mois, année.

Année	Total des entrées
2025	34074
2024	35200
2023	46351



Nous constatons une légère diminution (3%) du nombre des entrées par rapport à l'année dernière (35260 entrées en 2024 contre 34074 cette année), mais surtout une baisse significative durant l'été. Une baisse des tonnages apportés en déchèterie étant observé en 2025 par rapport à 2024, cela est cohérent.



Quantités collectées sur la déchèterie d'Epineau/Charmoy

Type de déchets	Apports en tonnes	Apports en kg/ hab. desservi	Rappel des apports en tonnes 2024
Cartouches d'encre	0,186	0	0,12
Déchets verts broyés	2462,94	168,49	2824,8
Gravats	1164,5	79,66	1171,54
Métaux	237,76	16,26	234,36
Encombrants (tout venant)	1130,42	77,33	1068,22
Bois A/B	529,64	36,23	546,48
Meubles	253,58	17,35	223,73
Carton	117,79	8,06	108,14
DEEE	124,193	8,50	118,227
ASL+ABJ Th	2,589	0,18	3,111
Lampes	0,758	0,05	0,513
Piles	0,551	0,04	0,851
Huile de vidange	12,69	0,87	12,48
Huile alimentaire	0,451	0,03	0,75
Bidons vides	5,297	0,36	5,136
Menuiseries	5,44	0,37	-
Plâtres	11,04	0,76	-
Déchets dangereux	25,96	1,78	23,896
Pneus	22,78	1,56	22,94
Pneus hors Aliapur	6,3	0,43	5,62
Total	6114,865	418,31	6370,914

6115 tonnes de déchets ont été collectées sur la déchèterie intercommunale en 2025 (+ 100 %/2015, - 4%/2024) pour 6371 tonnes en 2024 et 3058 tonnes en 2015 (dernière année pleine dans l'ancienne organisation, prise comme référence pour calculer les % de hausse) et 1426 tonnes en 2006 (première année d'ouverture).

La légère baisse des tonnages observée entre 2024 et 2025 (-256 t) s'explique principalement par la baisse des déchets verts (-350 t, tonnage dépendant des conditions météorologiques) et une stabilité dans les autres catégories de déchets malgré une hausse du tout-venant (+ 60 t) et une hausse des meubles (+30 t).

Précisons que :

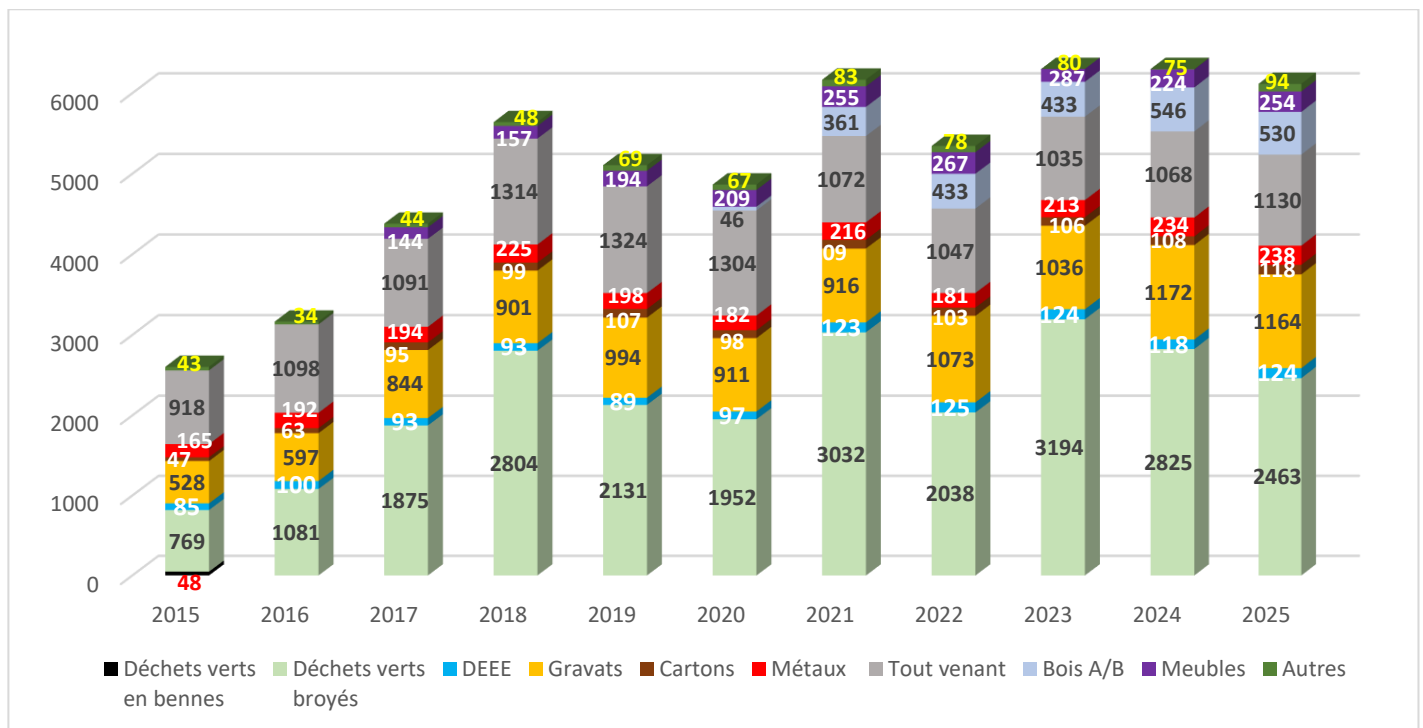
- Les tonnages de déchets verts intègrent ceux produits par les communes de la CCAM et par la CCAM (taille et tonte des espaces verts publics et des stades),
- Les tonnages de tout ou partie des autres flux intègrent ceux relatifs à l'évacuation et au tri par les communes des dépôts sauvages de déchets de toutes natures effectués sur leurs territoires.

Les évolutions des conditions de collecte entre 2015 et 2016 font que les tonnages totaux sont difficilement comparables. Néanmoins, **la multiplication par 4,3 des tonnages entre 2006 et 2025 confirme l'intérêt des habitants pour la filière « déchèterie » et le développement des filières de tri en déchèterie continuellement assuré par la CCAM conformément aux évolutions techniques et réglementaires.**

A ce propos, rappelons qu'à la création de la déchèterie d'Epineau en 2005, seules 9 filières de tri existaient. Elles sont 23 depuis début 2025 et même 42 si nous détaillons les différents types de déchets dangereux triés par nos gardiens après les dépôts de nos habitants (pour des raisons de regroupement de certaines collectes, le tableau précédent contient 20 lignes pour les 23 filières).

Le tonnage de DEEE (Déchets d'équipements électriques et électroniques) de cette année est équivalent à celui de 2024 (124 t contre 118 t alors que c'était entre 85 et 100 t par an depuis 2015) montre que le réflexe de tri des appareils électriques et électroniques continue d'être bien ancré dans les habitudes puisque la redevance incitative n'a visiblement eu que peu d'impact sur le geste de tri de cette catégorie de déchets.

Évolution des quantités collectées en déchèteries depuis 2015



Conclusion : une hausse majeure des tonnages a été observée en 2017 et 2018 et est due à la mise en œuvre de la redevance incitative (moins de « tout venant » avec les ordures ménagères, beaucoup moins de déchets verts dans les ordures ménagères qui se retrouvent donc en déchèterie).

Les pics de tonnages de 2021, 2023, 2024 et 2025 sont liés à des apports plus importants de déchets verts que les autres années.

Malgré la filière meuble qui s'est développée depuis 2017, le succès de la filière bois A/B créée 2020 et le démarrage en 2025 de la filière menuiseries+plâtres (15 t collectées), les tonnages de tout-venant continuent d'augmenter depuis deux ans (+33 tonnes en 2024/2023 et +62 tonnes en 2025/2024).

1-3-4. Une collecte spécifique pour les encombrants (hors déchèterie)

Année de démarrage de la collecte des encombrants : 1996

Jusqu'en 2015 inclus, la collecte en porte à porte d'objets lourds et encombrants par les services de la Communauté de Communes (en régie) avait lieu 8 fois dans l'année (tous les mois sauf en janvier, juillet, août et décembre), pour toute la population de la Communauté de Communes.

La collecte des encombrants en porte à porte avait perdu de son sens dès 2017, année où la filière de collecte des meubles a été créée en France. Par ailleurs, les habitants s'en sont aussi progressivement désintéressés au fil des ans, jouant le jeu des apports en déchèteries. Le tonnage collecté était ainsi en baisse régulière depuis des années (275 tonnes en 2006, 43.9 tonnes en 2022, 29 tonnes en 2023).

Face au constat que les collectes des encombrants consistaient plus depuis 2018 à évacuer ce qui a été vidé des maisons et mis sur le trottoir « n'importe comment » et donc à envoyer en enfouissement des déchets qui pouvaient être valorisés s'ils avaient été déposés en déchèterie, le Conseil Communautaire, par délibération en date du 12/12/2023, a décidé de supprimer cette collecte à compter de 2024. Pour les situations particulières, une collecte peut être organisée chez l'usager, via le dépôt d'une benne uniquement, sous couvert d'un filtrage par les CCAS et les mairies. Le tri du contenu de la benne devra toutefois être effectué.

1-3-5. L'évolution de l'ensemble des déchets ménagers et assimilés (DMA)

Évolution des tonnages totaux (tous types de déchets confondus)

Années	Tonnages	Evolution par rapport à l'année précédente (tonnes)	Evolution par rapport à l'année précédente (%)
2006	8272	Sans objet	Sans objet
2007	8259	-12	-0,1
2008	8328	+69	+0,8
2009	8410	+82	+1
2010	7948	-428	-5
2011	8347	+399	+5
2012	8158	-189	-2,3
2013	8123	-35	-0.4
2014	8997.5	Sans comparaison possible avec les années antérieures (*)	
2015	8664	-333	-4
2016	8567	+317	+4
2017	9319	+751,6	+9
2018	9812	+493,4	+5
2019	9187	-625	-6
2020	8985	-202	-2
2021	10378	+1 393	+15,5
2022	9329	-1049	-10
2023	10356	+1 027	+11
2024	10223	-133	-1,3
2025	9920	-303	-2,9

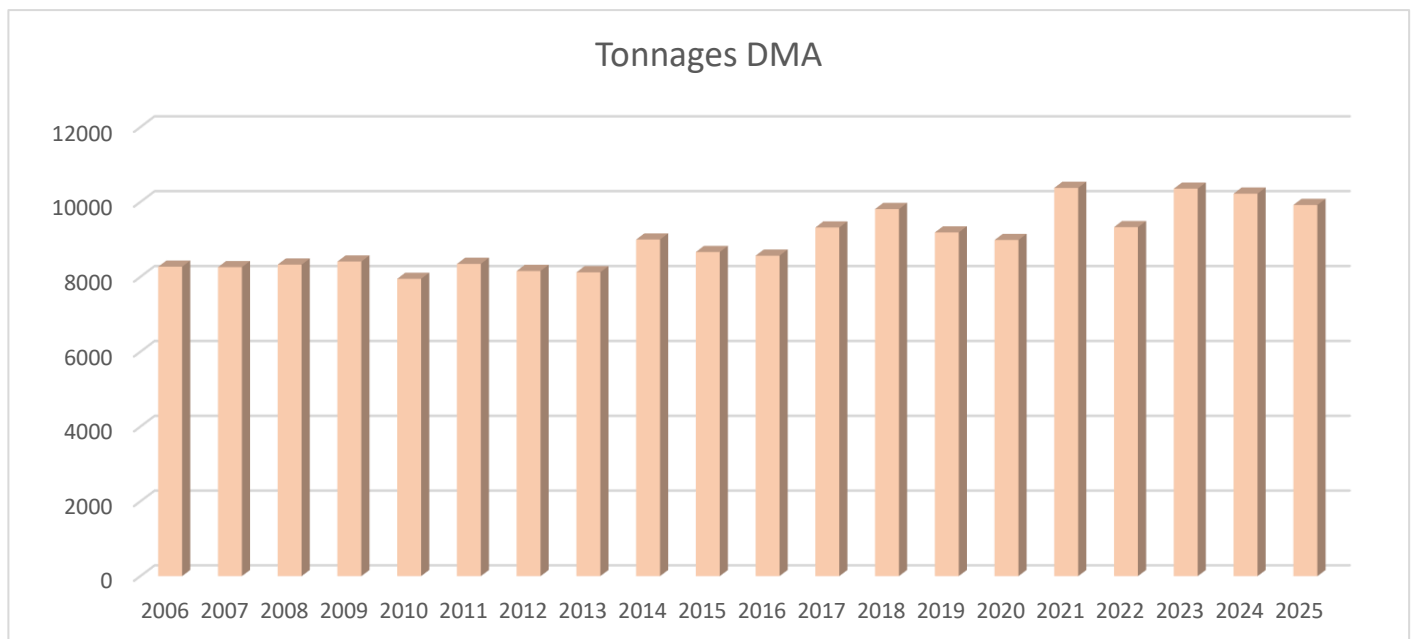
(*) 2014 a été la première année où les déchets verts non collectés en bennes et dorénavant broyés ont été intégrés aux calculs (1510 tonnes), ce qui empêche toute comparaison pertinente des chiffres globaux avec les années antérieures.

2016 a été une année de transition entre 2015, la dernière année pleine dans l'ancienne organisation, et 2017, la première année pleine dans la nouvelle organisation. Ainsi, compte tenu du caractère particulier de 2016, la seule comparaison pertinente pour les tonnages globaux est celle faite avec 2015 pour les années postérieures à 2016.

Les tonnages relevés sur la période 2021 à 2025 sont en hausse de 11 à 17% par rapport à 2015. Cette hausse se manifeste sur pratiquement tous les déchets mais surtout est due à une hausse des tonnages collectés en déchets verts et gravats par rapport à la situation de 2015. Ils sont en hausse de 14 à 15% par rapport à ceux de 2020, essentiellement du fait de la hausse de 42% pour les déchets verts collectés entre 2020 et 2021 et de 56 % entre 2022 et 2023.

Les tonnages 2025 sont en baisse de 3% par rapport à ceux de 2024. Cela s'explique par la baisse de 360 tonnes des déchets verts et qui restent toujours aléatoires suivant les conditions météorologiques, malgré une hausse de 60 tonnes des tout-venants.

Évolution sous forme graphique



L'extension des consignes de tri, la collecte sélective en porte à porte et la redevance incitative n'avaient pas pour objectif de réduire la production globale de déchets. Cela explique pourquoi les tonnages globaux évoluent peu. Cependant, ces trois dispositifs devaient conduire les usagers du service à trier davantage, dans un souci de développement durable.

Ainsi, entre 2015 et 2025 :

- Les ordures ménagères sont passées de 4 660 tonnes à 2 460 tonnes soit **- 2 200** tonnes (- 49%), autant de déchets en moins d'enfouis
- Les « tout-venants » collectés en déchèteries sont passées de 918 tonnes à 1 930 tonnes (dont 254 tonnes de meubles, 530 tonnes de bois A/B et 16 tonnes de menuiseries et plâtres dirigés vers de la valorisation) soit **+ 1 012** tonnes (+ 110%),
- Les autres déchets collectés en déchèterie (y compris gravats et déchets verts) sont passés de 2 140 tonnes à 4 185 tonnes soit **+ 2 045** tonnes (+ 96%)
- Les collectes sélectives sont passées de 881 tonnes (PAV + refus de tri + textiles) à 1 345 tonnes (PàP y/c refus de tri + verre + textiles) soit **+ 464** tonnes (+ 53%), autant de matériaux recyclés ou valorisés qui, avant, allaient en enfouissement.

La tendance pressentie dès 2016 et constatée en 2017 et 2018 se confirme (et se stabilise) depuis 2019 : les démarches de modernisation du service déchets de la CCAM lancées en 2016 ont conduit à transférer d'importantes quantités d'ordures ménagères vers les filières mieux adaptées et/ou proposant de meilleures conditions de valorisation et des équilibres sont maintenant retrouvés d'une année à l'autre.

Le tableau suivant détaille les évolutions de tonnage par type de déchets.

	TONNAGES			Variations %		
Types de déchets	2015	2024 pour mémoire	2025	2015/2024 pour mémoire	2015/2025	2024/2025
Porte à porte et points d'apport volontaire						
Ordures ménagères	4660	2491	2460	-47	-47	-1
Emballages et papiers	474	842	838	78	77	0
Verre	354	438	433	24	22	-1
Textile	53	82	74	56	40	-10
Encombrants (PàP)	65	0	0	-100	-100	
SOUS TOTAL collectes	5606	3853	3805	-31	-32	-1
Déchetteries						
Encombrants ("tout venant")	918	1068	1130	100	109	4
Bois A/B (depuis 2020)	0	546	530			
Meubles (depuis 2017)	0	224	254			
Ferraille	165	234	238	42	44	2
Cartons	47	108	118	130	152	9
DEEE	85	118	124	38	45	5
Pneus	13	29	29	126	126	0
Huiles de vidange	5	12	13	135	154	8
Huile alimentaire + Lampes + Piles + cartouches d'encre + ASL et ABJ	1,0	5	4	395,0	296	-20,0
Menuiseries + plâtres	0,0	0	16			
Déchets dangereux	25	29	31	18	26	7
SOUS TOTAL déchèteries	1259	2373	2487	89	98	5
Déchets verts	1120	2825	2463	152	120	-13
Gravats	679	1172	1165	73	72	-1
SOUS TOTAL déchèterie AVEC gravats et déchets verts	3058	6370	6115	108	100	-4
TOTAUX						
TOTAL GENERAL HORS gravats et déchets verts	6865	6226	6292	-9	-8	1
TOTAL GENERAL	8664	10223	9920	18	14	-3

NB : pour cause d'arrondis d'affichage destinés à faciliter la lecture, les totaux présentés dans ce rapport annuel peuvent varier légèrement avec les totaux qui seraient recalculés avec les données individuelles disponibles.

Points de vigilance pour les années à venir :

- Faire baisser les refus de tri,
- Améliorer le tri des emballages et des papiers au niveau des immeubles,
- Lutter contre les dépôts sauvages en lien avec les maires (pouvoir de police du maire).

Ces trois points ne sont néanmoins pas une surprise car ils se retrouvent dans presque toutes les collectivités similaires passées en extension des consignes de tri et en tarification incitative.

La répartition des tonnages entre les différents modes de collecte peut se moyenniser de la façon suivante sur la période 2023 à 2025.

Quantité moyenne collectée par an en tonnes	Répartition en tonnes par mode de collecte		
	OMR en PàP (*)	TRI en PàP+PAV (**)	Déchèterie
10 000	2 500	1 500	6 000

(*) PàP = Porte à Porte

(**) PAV = Point d'Apport Volontaire

Ce tableau montre bien que si le service déchets de la CCAM se finance par une redevance appelée réglementairement « d'enlèvement des ordures ménagères incitative », le service est bien loin de ne gérer que les ordures ménagères !

75% des quantités de déchets collectées et traitées relèvent d'autres catégories que les ordures ménagères et il faut tout autant si ce n'est plus le financer.

La gestion des déchèteries (60% des tonnages collectés chaque année) est donc devenue un enjeu majeur auquel la CCAM a répondu par l'agrandissement et la mise à la norme de la déchèterie d'Epineau-Charmoy attendus initialement au dernier semestre 2022 mais décalés sur 2023 (études commencées dès 2013 : urbanisme, fouilles archéologiques, installations classées, zone humide, loi sur l'eau, travaux commencés en janvier 2022).

1-3-6. Devenir des déchets ménagers et assimilés collectés

14 618 HABITANTS DESSERVIS

9920 TONNES COLLECTÉES SOIT 679 KG/HABITANT DESSERVI

Traitement des déchets ménagers résiduels ultimes (Ordures Ménagères et tout venant de déchèterie)

→ ENFOUISSEMENT

Transportés à l'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND Classe 2) de la société Coved situé à Duchy (89) pour y être enfouis.

Traitement du verre ménager collecté en Point d'Apport Volontaire par COVED

→ VALORISATION MATIERE

Transporté à l'usine de retraitement Verallia de Saint Gobain (71 Champforgueil) pour être valorisés (nouveaux emballages en verre).

Traitement des Journaux Revues Magazines collectés en Porte à Porte

→ VALORISATION MATIERE

Transportés au centre de tri Coved d'Ormoy (89, ex-Sorepar) pour ensuite être valorisés (nouvelles fibres pour la papeterie cartonnerie)

Traitement des Emballages Ménagers Recyclables collectés en Porte à Porte

→ VALORISATION MATIERE

- Acier
- Aluminium
- Emballages Liquides Alimentaires (briques alimentaires)
- Plastiques (tous types d'emballages)
- Emballages Ménagers Recyclables (cartonnettes alimentaires d'emballage)

transportés, triés et expédiés par le centre de tri Coved d'Ormoy (89) puis revendus par Coved pour être valorisés dans l'industrie

Traitement des Textiles

→ REEMPLOI ET VALORISATION MATIERE

Transporté chez le Relais à Troyes (10) pour être réemployés (friperie de l'économie sociale et solidaire ; nouvelles fibres textiles pour l'habillement ou l'isolation).

Traitement du bois A/B

→ VALORISATION MATIERE

Transporté chez BIDV (89) pour être valorisés (copeaux de bois pour l'ameublement, le bâtiment ou la production d'énergie).

Traitement des meubles

→ VALORISATION MATIERE ET ENERGETIQUE

Transporté chez Suez Joigny (89) pour être valorisés (nouveaux matériaux pour l'ameublement, le bâtiment ou la production d'énergie).

Traitement des ferrailles

→ VALORISATION MATIERE

Transporté au centre de tri d'Ormoy (89) pour être valorisés (nouveaux matériaux pour l'ameublement, le bâtiment, l'industrie).

Traitement des cartons

→ VALORISATION MATIERE

Transporté au centre de tri d'Ormoy (89) pour être valorisés (nouvelles fibres pour la papeterie cartonnerie).

Traitement des DEEE (y compris lampes et piles)

→ VALORISATION MATIERE ET ENERGETIQUE

Transportés en centre de démantèlement (10) pour être valorisés (matériaux métalliques et plastiques pour l'industrie, production d'énergie).

Traitement des pneus

→ REMPLOI ET VALORISATION MATIERE ET ENERGETIQUE

Transporté en centre de tri (69) pour être réemployés (rechapage) ou valorisés (matériaux plastiques pour l'industrie et le bâtiment, production d'énergie).

Traitement des huiles de vidange

→ REMPLOI ET VALORISATION MATIERE ET ENERGETIQUE

Transporté en usine de raffinage (21) pour être réemployés (huiles) ou valorisés (production d'énergie).

Traitement des huiles alimentaires

→ REMPLOI ET VALORISATION MATIERE ET ENERGETIQUE

Transporté en usine de raffinage (21) pour être réemployés (huiles, biocarburants) ou valorisés (production d'énergie).

Traitement des déchets dangereux

→ VALORISATION ENERGETIQUE

Transporté en usine d'incinération (76) pour valorisés (production d'énergie).

Traitement des déchets verts

→ VALORISATION MATIERE

Transporté en centre de compostage (89) pour valorisés (fabrication de compost pour usage agricole).

Traitement des gravats

→ VALORISATION MATIERE

Transportés à l'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux de la société Coved situé à Duchy (89) pour être valorisés (matériaux de remblais).

1-3-7. Le tri à la source des biodéchets

14 618 HABITANTS DESSERVIS
1045 COMPOSTEURS INDIVIDUELS DISTRIBUES
+ 6 SITES DE COMPOSTAGE PARTAGES IMPLANTES
+ 1 SITE EN ETABLISSEMENT SCOLAIRE

Nous plaçons ce paragraphe après ceux classiques relatifs aux collectes et traitements. En effet, le tri à la source permet d'éviter la collecte des biodéchets avec les ordures ménagères rendant les notions de collecte et de kg/habitant inapplicables.

Malgré toutes les filières de tri décrites précédemment et déjà mises en place, les ordures ménagères résiduelles contiennent encore des déchets potentiellement valorisables, tels que les « biodéchets ». C'est pourquoi la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGEC) du 11 février 2020 a obligé à généraliser le tri à la source des biodéchets au 1^{er} janvier 2024.

Cette obligation concerne donc les services publics de gestion des déchets ménagers et assimilés qui doivent proposer des solutions aux usagers afin de remplir cette obligation.

Ainsi la stratégie suivante a été déployée en 2024 :

- Visuels d'information dédiés sur les calendriers de collecte 2024
- Mise à jour en conséquence du guide du tri et des cartes d'implantation des PAV
- Distribution sur demande des usagers en pavillons de **composteurs individuels** (921 en 2024 + 124 en 2025 = 1045) accompagnés d'un bioseau, d'un brasse-compost (aérateur) et d'un guide du compostage réalisé par nos soins
- Installation de 6 paires de colonnes de **composteurs de quartier dits « partagés »** dans les zones d'habitat collectif (rues Ernest Lavisse, Pierre Larousse et Verlaine pour Migennes, rues de l'Egalité et Vallon pour Cheny et rue du Port des Fontaines pour Bonnard) : cette solution proposée aux habitants des immeubles et des maisons de ville sans jardin pour Bonnard est d'abord mise en test et pourra être développée si les résultats sont concluants
- Bioseaux proposés aux habitants des appartements pour les aider à apporter leurs biodéchets dans les colonnes partagées
- Informations spécifiques en boîtes aux lettres des immeubles sur ces deux derniers sujets
- **Composteurs collectifs** pour certaines structures volontaires.

Une démarche a été mise en œuvre spécifiquement avec la commune de Cheny demandeuse :

- Composteur collectif pour sa cantine scolaire
- Composteur pour sa salle des fêtes
- Composteurs pour ses logements en location

La CCAM est à la disposition des autres mairies pour y déployer tout ou partie de ce dispositif.

La distribution de composteurs individuels a été pérennisée fin 2024 pour 2025. L'expérimentation des colonnes de composteurs de quartier s'est poursuivie en 2025 également et se poursuivra en 2026.

Composteurs individuels

La quantité triée à la source par les foyers dotés d'un composteur individuel sur la période 2024/2025 est estimée ainsi :

- Volume du bioseau : 7 litres mais vidé à peu près à mi volume soit 3.5 litres « réels »
- Fréquence de vidage du bioseau dans le composteur : 2 fois par semaine soit 50 semaines/an $\times 2 = 100$ fois par an (pour tenir compte de quelques semaines d'absence du domicile) si le foyer n'abandonne pas en cours d'année
- Volume de biodéchets trié à la source en une année : $3.5 \times 100 = 350$ litres/an
- Masse volumique des biodéchets : autour de 0.5 kg/litre d'après la bibliographie
- Masse de biodéchets retirée des OMR : $350 \times 0.5 = 175$ kg/an/composteur
- Environ 1000 composteurs distribués (*) donc $1000 \text{ composteurs} \times 175 \text{ kg/an/composteur} = 175 \text{ t/an}$ de retirées des OMR

Rapporté à une population de 14 618 habitants, cela correspond à une réduction d'environ **12 kg d'ordures ménagères par habitant et par an**.

(*) Les composteurs distribués par la CCAM en 2013/2015 (173) et ceux dont nous ne connaissons pas l'existence n'entrent pas dans ces 1000 mais ont déjà produits leurs effets sur la réduction des OMR collectées donc n'ont pas à être quantifiés ici.

Composteurs partagés

Le retour d'expérience montre qu'un composteur partagé de quartier modèle « Citycompost » d'un volume de 2 200 litres se remplit en 9 mois environ contre 4 à 6 mois en théorie. En considérant qu'un Citycompost plein contient en moyenne entre 600 et 800 kg de matière (selon le taux d'humidité et la densité des déchets), cela représente près de 0,6 à 0,8 tonne de biodéchets triés à la source par an et par site soit une **quantité annuelle retirée des ordures ménagères évaluée entre 3.6 et 4.8 tonnes (6 sites avec une paire de Citycompost par site mais un seul qui se remplit sur une année)**.

Éléments	Valeur basse	Valeur haute
Capacité d'un composteur	2 200 litres	
Poids par composteur (plein)	600 kg	800 kg
Tonnage annuel par site	0,6 tonne	0,8 tonne
Nombre de sites	6	6
Total tonnage annuel	3,6 tonnes	4,8 tonnes
Tonnage annuel retenu pour l'évaluation	4,0 tonnes	

Rapporté à une population de 14 618 habitants, cela correspond à une **réduction moyenne d'environ 0,25 à 0,33 kg d'ordures ménagères par habitant et par an**.

La maturation sur place initialement prévue s'est révélée impossible à envisager :

- Trop de déchets autres que les biodéchets jetés dans les Citycomposts et impossible à sortir sans le vider intégralement
- Quantités apportées trop faibles pour permettre la montée en température catalysant la transformation rapide des biodéchets en compost

Les Citycomposts pleins ont donc été transportés au Centre Technique Intercommunal du Migennois :

- Vidage sur une bâche au sol
- Retrait manuel des nombreux indésirables : sacs poubelles (remplis parfois de biodéchets mais souvent d'ordures ménagères), canettes aluminium, bouteilles en verre de bière...
- Mise en composteurs de grande capacité pour finir la maturation courant 2026
- Lavage du Citycompost pour retirer toute l'humidité et les jus responsables des premières traces de corrosion intérieures
- Réparation de la tringlerie intérieure si nécessaire
- Mise en stock au Centre Technique en attendant le redéploiement à la place d'un autre Citycompost quand celui-ci sera rempli.

Courant 2026, les Citycompost seront donc désappariés :

- Il est inutile d'avoir un Citycompost vide et fermé à l'utilisation pendant 9 mois à côté de celui qui se remplit (incompréhension de certains usagers qui ne lisent pas les consignes et forcent la trappe de l'appareil)
- 6 Citycompost seront ainsi rendus disponibles : 2 à 3 seront conservés au Centre Techniques pour assurer les roulement « vidage/nettoyage/maintenance » et 3 à 4 pourront être déployés sur d'autres emplacements en lien avec les mairies intéressées.

Composteurs collectifs

Les sites concernés sont trop peu nombreux pour le moment pour estimer quelque chose de réaliste.

Le retour d'expérience montre que le composteur de la cantine scolaire de Cheny a permis de réduire de 90% le nombre de levée du bac OMR associé à ce site.

Bilan

Types de tri à la source	Quantités d'OMR estimées évitées par an
Composteurs individuels	175 tonne
Composteurs partagés	4 tonnes
Composteurs collectifs	Négligeable
Total	179 tonnes
Réduction des OMR par habitant (14 618 hab)	- 12.2 kg/habitant

Cependant, en 2025, comme indiqué précédemment :

- Le nombre de kg/habitant a très légèrement augmenté par rapport à celui de 2024 (167 kg/hab) donc en contradiction avec les calculs précédents
- Le tonnage total d'OMR collectées a baissé de 2491 t à 2460 t soit - 31 tonnes, valeur assez éloignée de celle estimée et surtout non significative par rapport aux variations annuelles observées avant la mise en place du tri à la source des biodéchets.

Dans ce contexte, il est très difficile de dire si le déploiement du tri à la source des biodéchets sur 2024 et, dans une moindre mesure, 2025 a eu un impact réel sur la réduction des ordures ménagères résiduelles produites.

Une chose est néanmoins certaines : les Citycomposts sont pour la plupart utilisés mais finalement par assez peu d'habitants.

Le déploiement du tri à la source des biodéchets prévoit que l'ambassadeur biodéchets recontacte les foyers ayant pris un composteur individuel auprès de la CCAM. Cela sera mis en œuvre en 2026 et permettra d'estimer la part de foyers ayant abandonné le compostage.

2. INDICATEURS FINANCIERS

2-1. MODALITES D'EXPLOITATION DU SERVICE ET MONTANT ANNUEL DES PRESTATIONS

Type de déchets	Nature prestation	Modalité d'organisation	Durée du contrat	Échéance maximale	Entreprise titulaire du marché de prestation	Montant annuel des prestations en € TTC 2025	Montant annuel des prestations en € TTC 2024	Évolution N/N-1
Déchets ultimes (ordures ménagères et encombrants en porte à porte)	Collecte	En régie						
Déchets ultimes (ordures ménagères et encombrants en porte à porte)	Traitement	Marché public	1 an renouvelable 3 fois par tacite reconduction (début au 01/06/2022)	31/05/2026	PAPREC - COVED	450 214 €	431 556€	4,32%
Flux multi-matériaux des papiers et des emballages en extension des consignes de tri	Collecte	En régie						
Flux multi-matériaux des papiers et des emballages en extension des consignes de tri	Tri et valorisation des papiers triés	Marché public	1 an renouvelable 3 fois par tacite reconduction (début au 01/01/2022)	31/12/2025	PAPREC - COVED	211 960 €	231 783€*	-8,55%
Verre	Collecte et transport	Marché public	1 an renouvelable 3 fois (à compter du 08/04/2024)	08/04/2028	PAPREC - COVED	31 705 €	31 851€	-0,45%
Biodéchets	Collecte et transport	En régie						
Déchets non dangereux issus de la déchèterie	Collecte et traitement	Marché public	1 an renouvelable 3 fois (à compter du 01/10/2021) puis nouveau marché en vigueur depuis le 01/10/2025 sur les mêmes critères	30/09/2025 puis 30/09/2029	PAPREC - COVED	494 667 €	436 491€	13,33%
Déchets non dangereux issus de la déchèterie	Collecte et traitement	Marché public	1 an renouvelable 3 fois (à compter du 01/10/2021)	30/09/2025	EDIB	16 089 €	12 615€	48,68%
Déchets non dangereux issus de la déchèterie	Collecte et traitement	Marché public	1 an renouvelable 3 fois (à compter du 01/10/2025)	30/09/2029	RECYDIS	2 668 €		
Déchets verts	Enlèvement	Marché public	1 an renouvelable 3 fois (à compter du 25/05/2023)	24/05/2027	EURL BIDV	41 764 €	49 111€	-14,96%
Total						1 249 067€	1 193 407€	4,66%

*montant corrigé par rapport au RQPS 2024 car les mois de novembre et décembre 2025 n'avaient pas été comptabilisés

2-2. LES COUTS ET FINANCEMENTS DU SERVICES PUBLIC

2-2-1. Le coût du service (fonctionnement)

Montant annuel global des dépenses de fonctionnement en 2025 (coût complet en € TTC) :				1 894 377 €
Détail des dépenses annuelles (TTC)	Ordures ménagères résiduelles + encombrants en porte à porte (collecte et traitement) + collecte sélective des emballages ménagers hors verre et papiers	Collecte sélective et traitement - verre et textile	Déchèteries (collecte et traitement)	Total
Tonnages collectés	3298	507	6115	9920
Dépenses - Recettes (1)	1 040 520 €	24 856 €	829 001 €	1 894 377 €
Coût net à la tonne 2025	315,50 €	49,03 €	135,57 €	500,09 €
Coût net à la tonne 2024	325,47 €	38,27 €	92,64 €	456,38 €
(1) Dépenses diminuées des recettes (soutiens aux éco-organismes, reprise des matériaux)				

2-2-2. Le financement du service (fonctionnement)

	2025	2024
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères incitative (REOMI)	2 568 541 €	2 074 411 €
Redevance spéciale et assimilés (cartes déchèterie pour les professionnels - 706)	10 732 €	6 409 €
Vente de produits (sacs, bacs brûlés - 7088)	717 €	710 €
Reprises de matériaux et intéressement	53 055 €	82 745 €
Soutien papier accordé par CITEO	8 279 €	17 098 €
Soutien emballage accordé par CITEO	173 379 €	155 400 €
Soutien accordé par ECOLOGIC (DEEE)	10 646 €	13 071 €
Soutien accordé pour la collecte séparée des articles de sport et de loisirs (ASL)	400 €	1 000 €
Soutien accordé par ECOMAISON (ameublement, brico-jardin, jouets)	4 465 €	5 232 €
Soutien accordé par REFASHION	1 250 €	500 €
Soutien communication COREPILE (piles, accumulateur)	60 €	60 €
Autres produits (remboursement de frais de personnel, participation tickets restaurant, pénalités, etc)	97 547 €	150 856 €
Amortissement des subventions	25 281 €	5 506 €
TOTAL	2 954 352 €	2 512 998 €

2-2-3. Les principaux investissements en 2025

Opération	Montant dépensé
2025-01 - Éclairage LED garage BOM	1 308,96€
2025-04 - Aménagement et sécurisation sous la nouvelle plateforme de la déchèterie	4 890,00€
2025-14 - Conteneur de rangement pour déchèterie	5 940,00€
2024-03 - Déchèterie Epineau - Création d'une donnerie	26 837,76€
2024-04 - Déchèterie Epineau - Viabilisation plateforme existante	4 452,72€
2024-09 - Divers imprévus	23 251,68€
2023-05 - Acquisition d'une benne à ordures ménagères	272 176,80€
TOTAL DES INVESTISSEMENTS PRINCIPAUX 2025	338 858€

2-2-4. Synthèse comptable du service

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		TOTAL	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
01-1 - Opérations non ventilables	216 543 €	2 581 491 €	23 889 €	477 590 €	240 432 €	3 059 081 €
812-0 - Services communs	282 906 €	57 401 €	6 649 €	- €	289 555 €	57 401 €
812-1 - Collecte des ordures ménagères résiduelles (OMR) et flux multimatériaux	663 634 €	273 083 €	6 231 €	- €	669 865 €	273 083 €
812-2 - Traitement des OMR et flux multimatériaux	693 865 €	43 895 €	- €	- €	693 865 €	43 895 €
812-3 - Points d'apports volontaires (PAV) - verre et textile	32 335 €	7 480 €	- €	- €	32 335 €	7 480 €
812-4 - Déchèterie	879 831 €	50 829 €	91 334 €	104 966 €	971 165 €	155 795 €
TOTAL 2025	2 769 114€	3 014 179€	128 103€	582 556€	2 897 217€	3 596 735€
TOTAL 2024	2 525 570€	2 487 586€	461 530€	345 726€	2 987 100€	2 833 312€
Variation en % entre 2024 et 2025	9,64%	21,17%	-72,24%	68,50%	-3,01%	26,94%

3. PROJETS DE PRÉVENTION ET DE COMMUNICATION

3-1. ACTIONS VISANT À RÉDUIRE LES FLUX

En 2015, la CCAM s'était portée candidate et a été retenue à l'appel à projet d'Ecoemballages (ex Citéo) relatif à l'extension des consignes de tri visant à collecter en tri sélectif tous les emballages, c'est-à-dire pots, baquettes, films, sachets, blisters... en plus des flacons, bouteilles, boîtes de conserves, cartonnets et briques traditionnelles. Cette extension des consignes de tri est effective depuis le 15 juin 2016.

En 2016, la CCAM a mis en place de la tarification incitative sous forme de redevance incitative dont l'année test s'est déroulée en 2017, la première année réelle en 2018 et la seconde année réelle en 2019.

Par l'intermédiaire du Syndicat des Déchets du Centre Yonne auquel elle adhère, la CCAM participe à des actions de sensibilisation à la prévention des déchets car au-delà de mieux trier pour mieux valoriser, l'important est avant tout de réduire la production de déchets et l'évolution des tonnages dans le temps montre que cela ne produit pas un écho majeur chez les habitants.

3-2. ACTIONS DE COMMUNICATION

Compte tenu des projets mis en œuvre sur 2016 et 2017, la campagne de communication d'envergure menée sur 2016 a été prolongée sur 2017 par les actions suivantes :

- Mise à jour du guide du tri
- Mise à jour du dépliant résumé du guide du tri
- Mise à jour des cartes communales des jours de collecte
- Caisses de collecte du verre pour les clubs sportifs
- 3 réunions publiques d'information sur le bilan de l'année test et les tarifs 2017 (tests) et 2018 (réels)
- Réédition affiches locaux poubelles Domanys
- Réédition affiches extension des consignes de tri
- Réédition autocollants des consignes de tri pour bacs
- Réédition autocollants de conversion d'anciens bacs en bacs jaunes
- Réédition autocollants mobilier urbain Domanys
- Réédition carnets autocollants de refus de collecte jaunes et bordeaux
- Réédition flyers distribution des bacs bordeaux
- Mise à jour flyers évolution du service
- Panneaux Eco mobilier pour les déchèteries
- Calendriers de collecte 2018

La communication en 2025 a consisté en :

- Calendriers de collecte 2025
- Réédition de panneaux en PVC pour afficher les consignes de tri dans les locaux collectifs
- Edition d'autocollants ordures ménagères pour mettre sur les poubelles dans les différents stades
- Conception et édition de panneaux pour la déchèterie pour les menuiseries et le plâtre
- Conception et distribution dans les boîtes aux lettres de flyers « nouveaux produits acceptés par la déchèterie »
- Edition de carnets de refus de collecte
- Passage de l'ambassadeur du tri derrière les collectes d'emballages et papiers en porte à porte pour sonner aux domiciles ayant faits l'objet d'un refus de collecte pour dialoguer avec les occupants. En cas d'absence, un exemplaire du guide du tri est déposé dans la boîte aux lettres. En 2025, l'ambassadeur du tri a vu une centaine de foyers pour des erreurs de tri
- Animation concernant gaspillage alimentaire et les biodéchets
- Déploiement de supports de sacs OMR et TRI fixes et mobiles sur les installations et manifestations sportives pour y promouvoir le tri hors foyer
- Coanimation de l'action « familles zéro déchet » portée par la mairie de Migennes dans le cadre de sa politique de la ville.

De plus, en 2025, diverses manifestations ont eu lieu au contact des usagers (fête de la nature à Migennes, actions dans les écoles, réunion publique à Charmoy...)

3-3. LES AXES DE COMMUNICATION POUR 2026

Après l'important effort de communication réalisé sur 2016 et 2017, il est nécessaire de rappeler régulièrement aux Migennois les points suivants pour améliorer les performances du service, notamment pour les immeubles.

1) Evitez les erreurs de présentation des bacs et des sacs

- Sortez vos bacs et sacs la veille au soir du bon jour de collecte : consultez le calendrier de collecte distribué
- Utilisez le bac bordeaux qui vous a été mis à disposition : sans lui, vos ordures ménagères ne peuvent plus être collectées
- N'utilisez pas le bac bordeaux pour la collecte des recyclables
- Rentrez votre bac. S'il est en permanence sur le trottoir, il sera levé chaque semaine, qu'il soit vide ou plein, consommant votre forfait de levées (10 levées en 2026)

2) Evitez les erreurs de tri

- Ne mettez pas le verre dans les sacs jaunes ou bacs jaunes : comme avant, le verre est à apporter dans les colonnes spécifiques sur les points d'apport volontaire
- Mettez aux ordures ménagères les couches, les protections périodiques, le papier peint : ils ne doivent pas être mis dans les sacs jaunes ou dans les bacs jaunes
- Déposez en déchèterie les grands cartons épais et le polystyrène de protection de meuble et d'électroménager : ils ne doivent pas être mis dans les sacs jaunes ou dans les bacs jaunes

3) Soyez attentif aux messages de la CCAM

- Lisez les étiquettes apposées sur les bacs et sacs non collectés : elles vous donnent une indication sur le problème
- Corrigez l'erreur de tri si un bac jaune ou un sac jaune n'est pas collecté puis représentez-le à la collecte suivante
- Contactez-nous si votre bac ou votre sac n'est pas conforme

Le « guide du tri » sera mis à jour, réédité et redistribué en 2026.

4) « Défi familles »

La CCAM a décidé de capitaliser le succès du « défi familles zéro déchet » mené en 2025 sur la commune de Migennes en le déployant en 2026 sur l'intégralité de son territoire. Il s'agit à sensibiliser plusieurs familles volontaires à plusieurs gestes éco responsables, sur les biodéchets mais aussi sur le tri des emballages et des papiers, sur l'apport de déchets en déchèterie, sur le réemploi



Un doute, une question ?
Contactez-nous au
03 86 92 66 85
dechet@migennois.fr

